



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION

Route départementale 80

N°60337-2025-051

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 07/07/2025, présentée par l'entreprise LESENS – 2 avenue des Anciens de Flandres-Dunkerque – Zac de Mercières – Zone 3 - 60200 COMPIEGNE – pour des travaux d'extension des réseaux Haute Tension et Basse Tension pour alimentation d'une antenne téléphonique,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – Du 15 juillet 2025 au 31 juillet 2025, l'entreprise LESENS est autorisée à réaliser des travaux d'extension des réseaux Haute Tension et Basse Tension en vue de l'alimentation d'une antenne téléphonique au niveau de la RD80. Pendant la durée des travaux, la circulation sera réglementée comme suit sur la section concernée :

- Interdiction de circuler, de stationner et de dépasser, pour les véhicules légers et poids lourds ;
- Mise en place d'une signalisation temporaire adaptée à la configuration du chantier ;
- Mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores.

Article 2 – L'entreprise LESENS s'engage à créer un périmètre de sécurité autour de son chantier. De plus, il sera tenu de laisser le site en parfait état de propreté à l'issue du chantier.

Article 3 – Une pré signalisation et une signalisation seront mises en place par l'entreprise LESENS, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires.

Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à l'entreprise LESENS et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 10 juin 2025

Le Maire,
Xavier LOUVET